

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 Septembre 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

**OBJET : 2018-05-39 - VCEUX ET MOTIONS (9.4) - MOTION LIGNES
GRANDE VITESSE**

DATE DE CONVOCATION : 20 SEPTEMBRE 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 04 OCTOBRE 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE ayant la procuration de C. VERDELET, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Serge ZUFFELLATO ayant la suppléance de J-F. SEGAULT, Fabrice CHARTREUX ayant la procuration de JR. GORCE, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de C. MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Serge GREGOIRE ayant la suppléance de T. MIGOT, Corinne LALANCE ayant la procuration de C. THERMINOT, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY ayant la procuration de F. MANSION, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Elisabeth GILLET ayant la suppléance de K. JUVEN, Patrick FLABAT ayant la procuration de B. DEPAILLAT, Xavier RICHARD, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF ayant la procuration de L. LALEVEE, Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB ayant la procuration de G. HOWALD à compter de la 2018.05.31, Catherine BRETENOUX, Gérard HOWALD (départ à la 2018.05.31), Marie VIOT ayant la procuration de A. BOURGEOIS, Malika GHAZZALE (départ à la 2018.05.31), Mustapha ADRAYNI ayant la procuration de F. DE SANTIS, Claudine CAMUS ayant la procuration de M. GHAZZALE à compter de la 2018.05.31, Guy SCHILLING ayant la procuration de C. GAY, Fatima EZAROIL, Pascal MATTEUDI, Thierry BAUER ayant la procuration de E. MANGEOT, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE ayant la procuration de B. FABING, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN (départ à la 2018.05.15), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Etaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Bernard FABING, Jean-François SEGAULT, Christophe MAURY, Jean-Robert GORCE, Christine THERMINOT, Clément VERDELET, Thomas MIGOT, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Kristell JUVEN, Fabrice DE SANTIS, Lucette LALEVEE, Alain BOURGEOIS, Catherine GAY, Etienne MANGEOT.
<u>Avis de procuration :</u>	12 procurations : du début à la 2018.05.30 ; 14 procurations : de la 2018.05.31 à la fin.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 suppléances : du début à la fin.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	54 présents du début à la 2018.05.14 ; 53 présents de la 2018.05.15 à la 2018.05.30 ; 51 présents de la 2018.05.31 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	66 votants du début à la 2018.05.14 ; 65 votants de la 2018.05.15 à la fin.

Les collectivités du Grand Est, et plus particulièrement les collectivités lorraines, ont consenti un effort financier conséquent pour permettre la réalisation du TGV Est.

Elles ont participé à hauteur de 25% de son financement et, en contrepartie, une quinzaine d'entre elles ont pu bénéficier de la desserte par des rames TGV.

15 ans après la mise en service de ces liaisons, le contrat passé entre les collectivités lorraines et la SNCF est aujourd'hui remis unilatéralement en question, notamment par la possible suppression d'un certain nombre de dessertes de villes moyennes, sur le réseau LGV Est, entre Paris et la région Grand Est. Cette évolution fragilise l'existence de l'eurocorridor européen multimodal (fer, fluvial, routier) qui structure une part des déplacements des pays de l'Europe du Nord, via le Benelux, l'Allemagne et la France vers le Sud et la Méditerranée.

Sur la question des lignes secondaires du réseau régional, Monsieur le Premier ministre a annoncé, lors de la présentation du « nouveau pacte ferroviaire » en février dernier, que les préconisations du rapport Spinetta concernant la suppression de 9000 kilomètres de lignes, ne seraient pas suivies. Aucune piste de financement par l'Etat n'a été alors avancée. En négligeant leur rénovation, l'Etat se désengage et laisse la responsabilité aux régions de décider du maintien ou non des lignes régionales du réseau ferré national.

Enfin, le déficit cumulé sur la LGV Rhin-Rhône pousse la SNCF à transformer en profondeur son modèle d'exploitation dans le Grand Est, par le report du trafic des lignes conventionnelles sur le réseau à grande vitesse.

Ainsi, en raison des importants travaux de restructuration de la gare Lyon Part-Dieu, il a été annoncé, sans consultation préalable, que l'accueil dans cette gare des rames TGV assurant depuis 2014 les liaisons directes entre Metz, Nancy, Dijon, Lyon et les principales villes méditerranéennes ne devrait plus être rendu possible en 2019, et ce pour une durée de 5 ans.

En lieu et place de 2 dessertes quotidiennes de Nancy vers le sud, aller et retour, proposition a été faite par la SNCF de réorganiser ces dessertes en faisant circuler les rames TGV :

- A partir de Metz et Strasbourg, trois dessertes quotidiennes permettraient de desservir Dijon, Lyon et les villes méditerranéennes, isolant de facto les territoires sud lorrains.
- A partir de Nancy, via Marne-la-Vallée, une desserte quotidienne, contre deux actuellement, permettrait de desservir directement Lyon et les villes méditerranéennes, excluant de facto Toul, Neufchâteau, Culmont-Chalindrey et Dijon.

Cette proposition impose en conséquence, dans un certain nombre de ses déclinaisons, un allongement des temps de parcours, des correspondances supplémentaires et/ou la nécessité de quitter des rames TGV pour emprunter des rames TER.

S'agissant de l'avenir du réseau, aucune décision ne devrait être engagée sans discussion étroite avec la région et les collectivités des bassins de vie concernés.

Ces échanges devront avoir lieu dans le respect des engagements pris dans le schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC), dans les Contrats de Plan Etat-Région (CPER) et dans le cadre de la préparation des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui doivent être élaborés d'ici 2019.

Une stratégie générale de refondation ne peut être menée par la SNCF autrement que dans un esprit de co-construction avec les collectivités locales, sous l'égide de la région Grand-Est.

A la suite du vœu adopté le 11 septembre 2018 par le conseil municipal de Nancy, et du 25 septembre 2018 par le conseil municipal de Toul, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de demander au gouvernement :

- **D'associer les collectivités et la population aux concertations et décisions sur l'avenir des dessertes en région Lorraine assurée par le TGV Est ;**
- **De garantir, dans le temps de la durée des travaux prévus sur la gare de Lyon part-Dieu, le maintien d'une offre de service public ferroviaire acceptable pour les usagers en qualité de temps de transport, de nombre de dessertes ou de praticité, au moins équivalente à celle dont ils bénéficient actuellement, dont, notamment, le maintien des liaisons vers les villes méditerranéennes comme Marseille, Nice ou Montpellier ;**
- **De s'engager à ce que les lignes supprimées, de manière temporaire le temps de ces travaux, soient rétablies à l'issue ;**
- **De profiter de cette période intermédiaire pour définir et engager, en concertation avec les collectivités, un plan de maintien, de rénovation et de modernisation des voies conventionnelles actuellement sous-utilisées ou nécessitant des investissements complémentaires (notamment : Metz-Dijon via Nancy, Toul, Neufchâteau, Culmont-Chalindrey ou via Nancy-Merrey et Culmont-Chalindrey ; Epinal-Belfort...).**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX